

De concert avec le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, nous avons souvent à étudier des problèmes. Lui aussi, de son côté, a fait des recommandations. Lorsque j'ai constaté qu'on présentait cette motion, j'étais d'avis que la Chambre se devait de l'accepter, ce qu'elle a fait, d'ailleurs. Je remercie tous ceux qui ont participé au débat et qui étaient tous en faveur de l'adoption de ce rapport.

[Traduction]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en peu de mots, en appuyant maintenant la motion présentée par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle), je voudrais dire qu'au cours de son intervention tout à l'heure, le ministre a dit être prêt à accepter en principe les recommandations du comité. J'estime que cela n'est que juste. Il a dit qu'on étudierait les recommandations et que des consultations à tous les échelons sont indispensables en ce qui concerne certaines recommandations.

● (12.40 p.m.)

Certes des consultations sont essentielles à tous les paliers, car elles assurent le bon fonctionnement de notre régime fédéral. Elles concernent chacune des parties du territoire que nous avons visité. J'aimerais ajouter ceci: durant la brève période où j'ai siégé au comité, les membres n'ont jamais témoigné, selon moi, d'une collaboration aussi active qu'à l'époque où nous avons visité ces régions. En outre, j'estime absolument essentiel, maintenant que le comité a fait ses recommandations, qu'elles soient examinées sérieusement par le ministère et que les futurs responsables de leur application connaissent parfaitement les commentaires formulés lors des réunions du comité.

Nous ferions bien d'examiner à la Chambre si nous devons proposer l'adoption d'un rapport de comité lorsque le rapport est déposé à la Chambre. Je sais bien que la décision n'incombe pas au président, et je conçois que le président lui-même ne puisse proposer l'adoption d'un rapport sans y être invité par les membres du comité. Lorsque des rapports de comité sont déposés à la Chambre, on devrait en proposer l'adoption, en particulier lorsque les membres du comité sont unanimes à ce propos. C'est à quoi nous devons songer sérieusement si nous voulons utiliser efficacement les comités de la Chambre.

Pour conclure, les membres de notre parti n'hésitent nullement à donner leur entier appui au rapport et aux recommandations du

comité. Je considère comme un privilège de préconiser, au nom de notre parti, l'adoption unanime de cette motion.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Je ferai l'un des plus brefs discours jamais prononcés à la Chambre. Je veux simplement signaler que j'appuie la motion du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) demandant à la Chambre d'adopter le quatrième rapport du comité permanent des transports et des communications. Peut-être ma déclaration est-elle sans précédent car, sauf erreur, la Chambre adoptera le rapport à l'unanimité.

M. McGrath: Avec les qualifications du ministre des Transports (M. Jamieson).

M. Lundrigan: Ce geste de la Chambre souligne la valeur d'une opposition efficace, combattive, compétente, qualifiée, capable, déterminée et dévouée. Si nous étions à l'Assemblée législative de Terre-Neuve—et le ministre des Transports me saura gré de mes paroles—je répéterais peut-être toute ma phrase, il s'agit d'une chose que ne saisit pas un homme politique éminent de la scène terre-neuvienne.

Je veux seulement appuyer la motion du député de Grand Falls-White Bay-Labrador. Il s'est beaucoup occupé de la question et le fait qu'il propose l'adoption du rapport démontre l'importance qu'il attache à ce rapport et à ses recommandations. Je souhaite sincèrement que les recommandations apportent une solution au moins partielle aux problèmes des transports à Terre-Neuve et au Labrador et que le gouvernement agira au lieu de jouer avec les mots, comme les membres des gouvernements et de l'opposition ont toujours tendance à faire.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est une heure?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 45.)